



**MUNICIPALITE**

**Législature 2016 - 2021**

**Communiqué de la Municipalité N° 29**

Rolle, le 26 novembre 2019

**AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 10 décembre prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

**1. Election complémentaire à la Municipalité**

Dimanche 24 novembre 2019, M. Giorgio Micello a été élu Conseiller municipal. Il prendra officiellement ses fonctions le 6 janvier 2020.

**2. Affaires du personnel**

**Démissions**

La Municipalité a reçu deux démissions pour cette fin d'année, celle de M. Joseph Sallai en tant que chef concierge et huissier du Conseil communal et celle de Mme Hélène Sauty, adjointe du responsable de voirie et responsable des espaces verts. Elle les remercie pour leur excellent travail et les services rendus et forme ses meilleurs vœux pour leur avenir.

Ces deux postes seront mis au concours en novembre 2019.

**Recrutement d'un-e Chef-fe de service**

L'annonce pour le poste de chef-fe des services techniques a paru à mi-novembre pour le remplacement de M. Serge Gambarasi qui fera valoir ses droits à la retraite en 2020. Arrivé en automne 2002, M. Gambarasi aura effectué presque 18 ans à la Commune de Rolle. A la tête du plus grand service de la Commune avec une trentaine de collaboratrices et collaborateurs, le-la remplaçant-e devra posséder de solides connaissances techniques et managériales. Le profil d'ingénieur-e civil-e est recherché. En raison de la difficulté prévue de repourvoir ce poste exigeant, l'annonce paraît suffisamment tôt pour donner toutes les chances aux ressources humaines et à la Municipalité de recruter la bonne personne.

### **Cotisation AVS**

Suite à l'acceptation par le peuple de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), la cotisation AVS va augmenter de 0.15 % pour l'employeur et de 0.15 % pour l'employé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le taux global des cotisations AVS/AI/APG sera ainsi fixé à 10.55%, dont la moitié (5.275%) est à la charge de l'employeur.

### **Nouvelle loi sur l'égalité salariale**

La loi sur l'égalité salariale entre hommes et femmes subira un changement à partir du 1<sup>er</sup> février 2020, avec l'introduction de critères de respect de l'égalité salariale dans les appels d'offres, les marchés publics et pour obtenir des subventions de l'Etat. Les ressources humaines veillent depuis plus de 10 ans à l'égalité salariale à la Commune de Rolle. Une analyse sera tout de même effectuée et une charte mise en place ces prochains mois.

## **3. Finances communales**

La situation surréaliste des finances rolloises continue de préoccuper la Municipalité. Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat se basant sur le rapport de la Commission paritaire (Copar) instituée pour le traitement des cas de rigueur qui mentionne : « Rolle ne se trouve pas dans un cas de rigueur au sens de l'art. 11 al. 3 let e LPIC ; (...) les communes concernées avaient été informées des effets de la suppression du point d'impôt écrêté, introduit de façon progressive, pour permettre aux communes d'adapter si nécessaire leur fiscalité. Le Conseil d'Etat ne voit pas de raison de revoir la manière de calculer les charges péréquatives actuelles. ». La Municipalité a répondu à ce courrier en manifestant son mécontentement et maintient que Rolle est un cas de rigueur.

Au vu de l'audit de la Cour des comptes sur le pilotage de la Copar, la Municipalité a donné mandat à un avocat spécialiste d'étudier les possibilités juridiques de s'opposer à la décision du Conseil d'Etat et de la Copar afin d'assigner ces deux instances à reconsidérer le cas de Rolle. En outre, la Municipalité a interpellé ladite Cour des comptes, suite à son rapport, sur le mépris dont a fait preuve la Copar et la non prise en compte des éléments chiffrés donnés lors de l'entrevue avec celle-ci.

En parallèle, la Municipalité a écrit aux communes du district et aux communes les plus impactées par la péréquation les invitant à exhorter les autorités cantonales à reprendre et assumer l'entier de la facture sociale.

## **4. Car Postal – remboursement d'indemnités**

Le Canton propose de renoncer à sa part de remboursement dans la fraude de Car Postal. La Commune va bénéficier d'un remboursement supplémentaire de CHF 88'687.65 par rapport à celui convenu dans l'accord de remboursement qui était de CHF 346'380.35, soit un montant total de CHF 435'068.00.

## **5. Installation d'un rack pour paddles**

Pour répondre à une demande croissante, la Municipalité va aménager un rack pour 4-5 planches afin de permettre leur entreposage au port Ouest.

## 6. Accès à la déchetterie et directive pour le tri des déchets

Le manuel et la directive pour le tri des déchets ont été remis au goût du jour et adaptés aux nouveaux horaires d'accès pour les entreprises. Les professionnels pourront accéder à la déchetterie uniquement le jeudi après-midi de 13h30 à 17h00. La directive entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 7. Arbres au Parc des Eaux

Après réception d'une opposition de l'Association « Osons changer », lors de l'enquête d'abattage de 3 bouleaux au Parc des Eaux, la Municipalité a décidé de suivre la proposition et de maintenir un des trois bouleaux comme arbre à faune.

## 8. Cartes journalières CFF

L'Office du tourisme qui s'occupe de la vente des cartes journalières des CFF a constaté une nette baisse des ventes, en raison de l'offre des CFF de billets dégriffés. En 2020 Rolle en proposera 2 de moins, soit 3 cartes par jour, à sa population et aux communes avoisinantes. Le tarif reste inchangé :

Offre cartes journalières CFF	Tarifs 2018
Du lundi au vendredi	Fr. 42.—/jour
Samedis, dimanches et fêtes	Fr. 45.—/jour

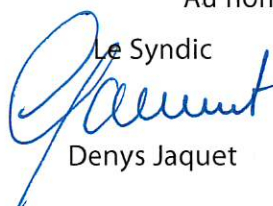
## 9. Horaires de fin d'année

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du mardi 24 décembre à 12h00 jusqu'au lundi 6 janvier à 8h00. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

\*\*\*\*\*

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

  
Denys Jaquet



Secrétaire a.i.

  
Elisabeth Jordan

